

L'IMMIGRATION

LE CAS DU MATELOT RUSSE RÉFUGIÉ AU CANADA—LE TRANSFERT DE VANCOUVER À QUÉBEC

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration et de la Main-d'œuvre. Je dirai d'abord que le jeune Russe qui a nagé jusqu'au rivage de la Colombie-Britannique a été transféré des cellules de détention de la ville de Vancouver à celles de la ville de Québec, selon un fonctionnaire à l'immigration de Vancouver, sous prétexte qu'on peut mieux le loger là-bas.

Des voix: Oh, oh!

M. Winch: Le ministre donnerait-il aux citoyens inquiets de Vancouver l'assurance que le matelot n'a pas été transporté d'une région où son cas est bien connu, à une ville éloignée de plus de 3,000 milles afin qu'on puisse sans bruit le rapatrier évitant ainsi tout embarras lors de la visite du premier ministre Kossyguine.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): J'ai moi-même appris, et je regrette de devoir le dire au député, que le logement est meilleur à Québec qu'à Vancouver et que c'est la raison du transfert. Je tiens à l'assurer que la Commission d'enquête, si elle est convoquée de nouveau, presume certainement siégerait à Vancouver, de sorte qu'il n'y aurait pas de difficulté quant aux instances qu'il a faites. A l'heure actuelle, j'entrevois avec pas mal de certitude la solution éventuelle des divers problèmes associés au séjour de ce jeune homme au Canada et il se peut qu'avant longtemps il obtienne un statut légal.

Des voix: Bravo!

M. Winch: Nous nous réjouissons beaucoup de la nouvelle du statut légal. Étant donné la réponse du ministre à la première partie de ma question, puis-je maintenant lui demander quand il a l'intention d'améliorer les cellules de détention à Vancouver?

LE CAS DU MATELOT RUSSE RÉFUGIÉ AU CANADA—LA DÉTENTION ET L'ÉTUDE DU CAS

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Je voudrais poser une question supplémentaire au sujet de la détention de M. Kourdakov. Est-ce la conséquence d'une décision du ministre? D'autre part, pouvons-nous compter que le matelot sera relâché en attendant l'audition?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Tout d'abord, la détention du marin soviétique n'était qu'une procédure d'usage découlant des circonstances qui ont entouré son arrivée au Canada. Les demandes qu'il a présentées font actuellement l'objet de discussions. Il est aujourd'hui assez confortablement logé et j'espère que la question sera résolue très bientôt de façon satisfaisante.

M. Fairweather: Le marin soviétique est-il autorisé à quitter ce logement confortable, où qu'il soit, à Vancouver ou à Québec, ou bien est-il en détention?

L'hon. M. Lang: Je ne crois pas que la question se soit posée et qu'aucune demande n'ait été faite pour son transfert ailleurs. Il est actuellement bien installé.

M. Woolliams: Est-il détenu? Naturellement il l'est.

* * *

LA MUSIQUE

LE CAS DES FANFARES SE RENDANT À L'ÉTRANGER

M. W. M. Howe (Wellington-Grey Dufferin-Waterloo): Ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre a-t-il eu connaissance que le championnat national des fanfares de clairons et tambours s'est déroulé à Ottawa, cette fin de semaine? Je m'y intéresse car la fanfare de Durham a remporté, pour la deuxième année, le prix junior d'exécution sur place. Ma question ne se propose pas simplement de rendre hommage à cette fanfare, mais de souligner le fait qu'à l'occasion de l'Exposition universelle qui s'est tenue au Japon, nous avons éprouvé de grandes difficultés à obtenir l'aide du secrétariat d'État en faveur de pareilles fanfares; ces jeunes, au regard clair et brillant, eussent été de merveilleux ambassadeurs du Canada...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Howe: Le secrétaire d'État voudra-t-il tenir compte...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crains que la présidence ne doive parfois recourir à une fanfare de clairons pour rétablir l'ordre.

M. Howe: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Plusieurs députés se rappelleront qu'un certain nombre d'excellentes fanfares scolaires avaient besoin d'aide pour se rendre au Japon qui les avait invitées à l'occasion de l'exposition universelle, mais qu'aucune ne leur était accessible...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne peut s'agir ici bien sûr d'une question de privilège.

* * *

LES GRAINS

LE NON-VERSEMENT DES PAIEMENTS PRÉVUS PAR LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Lui-même, ou des fonctionnaires de son ministère, ont-ils cherchés à déterminer si le gouvernement n'a pas violé les dispositions de la loi sur les réserves provisoires de blé, en omettant de verser à la Commission du blé quelque 61 millions de dollars pour l'année-récolte 1970-1971 plus environ 26 millions de dollars pour l'année-récolte 1971-1972?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je suis au courant de cette question.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Il est possible que le ministre de la Justice soit au courant de cette question mais chargera-t-il maintenant les juristes de son ministère de déterminer si l'exécutif de ce pays a le droit de violer la loi?